

Immigration

En s'éloignant de la région de la capitale nationale, on constate que la circonscription de Lanark-Renfrew-Carleton était représentée par Murray McBride, qui a obtenu sa juste récompense en devenant vice-président, je pense, de l'un des organismes du gouvernement—la Société du crédit agricole. On peut se rendre compte que la représentation des circonscriptions dans la région de la capitale nationale était telle que personne ne protestait contre le projet de déménagement du gouvernement. On aurait pu prévoir un déménagement à Hull en fonction du développement de cette ville. Malheureusement, certains événements que les moins perspicaces auraient pu prévoir se sont produits: entre autres, on a imposé certaines limites à la croissance de la Fonction publique. Le grand projet d'aménagement de la forteresse de Fullerton de l'autre côté de la rivière était déjà en route. Malheureusement, ou heureusement, le gouvernement a subitement imposé des limites à la croissance de la Fonction publique; mais, par ailleurs, la construction des immeubles de l'autre côté de la rivière se poursuivait à vive allure.

Après avoir fait une erreur flagrante quand il a pris son engagement en 1969, qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a décidé de ne pas laisser les immeubles vacants. La seule chose à faire était de remplir ces immeubles par n'importe quel moyen.

Je suis consterné de voir à quel point le gouvernement coordonne mal ses politiques et ses programmes, ce qui n'est pas sans influencer sur le moral dans la Fonction publique. Monsieur l'Orateur, tout cela n'aurait pas dû se produire.

M. Paproksi: C'est incroyable.

M. Baker (Grenville-Carleton): A mon avis, on ne peut pas faire déménager certaines sections du Service pénitentiaire canadien, certaines sections du Secrétariat d'État, certaines sections de la Commission nationale des libérations conditionnelles et la Corporation commerciale canadienne sans modifier la loi. Quand nous traitons de ces questions, il est important que nous sachions comment et quand le gouvernement a l'intention de modifier la loi. Le projet de déménagement du bureau central de la Commission d'appel de l'immigration de l'autre côté de la rivière vise à renforcer la politique adoptée par le gouvernement. Monsieur l'Orateur, nous discutons d'une question très importante.

Le déménagement de ces commissions, ou le déménagement de la Commission d'appel de l'immigration, qui se fera probablement en même temps que le déménagement du ministère de l'Immigration, pourrait créer un grand nombre de problèmes administratifs. Je l'ai déjà dit, il n'y a pas eu suffisamment de consultations. Certaines difficultés se sont déjà posées pour savoir s'il fallait permettre aux fonctionnaires de prendre congé le jour de la Saint-Jean-Baptiste le 21 juin ou bien le 1^{er} juillet. Cela a causé beaucoup de problèmes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le jour de la Saint-Jean-Baptiste est le 24 juin.

● (1610)

M. Baker (Grenville-Carleton): Il y eut de graves difficultés. La Fonction publique, et sans doute certains employés de la Commission d'appel de l'immigration, ont écrit au président du Conseil du Trésor (M. Andras) le 5 juillet 1977 pour lui faire des suggestions raisonnables. Celui-ci n'en a pas tenu compte. Les aménageurs d'Ottawa, qui sont en sérieuse difficulté parce qu'ils se sont fiés aux déclarations du gouverne-

ment, ont demandé à celui-ci de faire preuve à leur endroit d'une certaine considération. Ils n'en attendent plus aucune.

Vu le peu d'occasions que nous avons de discuter de ces choses à la Chambre, et puisque tout ce remue-ménage semble s'effectuer en catimini, sans compter que certains organismes ne peuvent pas de toute façon déménager d'Ottawa sans que leur statut soit modifié, je tiens à prévenir le gouvernement qu'avant que ces organismes ne déménagent de l'autre côté de la rivière, il devra demander le consentement du Parlement. J'en ai nommé quelques-uns. Le programme du déménagement de certains d'entre eux est déjà établi.

Aucun député raisonnable à la Chambre des communes—et j'espère que je le suis—ne s'oppose au développement de la ville de Hull. J'espère toutefois que tous les députés s'opposent à la mise en œuvre d'une politique qui allie une erreur de taille avec un manque flagrant d'à-propos. Je veux parler de l'erreur qu'on a commise en ne se prêtant pas à des consultations et en ne tenant pas compte des problèmes qui se posent aux fonctionnaires, aux marchands, aux lotisseurs aux propriétaires fonciers, aux hommes d'affaires et, en fait, à l'ensemble de la région de la Capitale nationale du côté ontarien de l'Outaouais à cause de l'ampleur du déménagement de 15,000 fonctionnaires. Je suppose qu'il ne s'agit que de 15,000 fonctionnaires, mais le gouvernement actuel donne rarement des chiffres exacts. Je me rappelle un jour avoir appris du président du Conseil du Trésor que 25,000 postes seulement allaient être désignés bilingues alors que le nombre s'en élève aujourd'hui à 63,000.

Nous avons à déplorer un manque de franchise de la part du gouvernement. On n'en trouvera pas meilleure illustration que dans toute cette affaire tristement maladroite du déménagement des fonctionnaires et de la construction de ces immeubles dans la ville de Hull, de l'autre côté de la rivière, dans le secteur québécois de la région de la Capitale nationale.

[Français]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur le bill C-24, mais étant donné l'amendement à l'article 64 proposé par l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker), et surtout l'exposé qu'il vient de présenter à la Chambre, je me dois en toute justice de prendre la parole à ce sujet.

Premièrement, et sans trop élaborer sur l'historique de la région, surtout sur l'histoire de la capitale nationale, je dois dire à l'honorable député qui nous laissait entendre qu'il ne croit pas faire d'erreur de jugement, mais que s'il en faisait, on devrait lui dire, que la question de la capitale nationale est reliée directement au choix que la reine Victoria avait fait. Lorsque la reine Victoria a choisi Ottawa comme capitale du Canada, je suis certain qu'on n'avait pas imposé les limites qui existent présentement. C'est aussi l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui a décidé, lui, de nous décrire dans une loi la région de la capitale nationale et, dans cette région, on a inclus la partie québécoise comme la partie ontarienne pour appartenir à cette unité que l'on appelle la capitale nationale.

Il est assez important de dire qu'au moment où le Canada traverse une crise qu'on peut appeler «crise de l'unité nationale», je pense que si dans la région de la capitale nationale les députés qui représentent ces circonscriptions devraient comprendre que l'unité nationale doit commencer par se faire dans